

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 juin 2015

L'an deux mil quinze et le trente juin à vingt-et-une heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Régis BAYLE.

Présents : Régis BAYLE, Bernard CAYLUS, José VICENTE, Bernard DOUCET, Philippe ESTEVE, Yves GELY, DESANTIS Giovanni, AURIERES Nadège, MOIGNARD Philippe, GUILLOUT Emeline

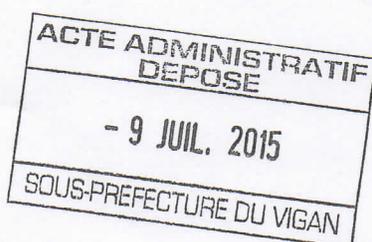
Absente excusée : Mme Anita PRADEL

Secrétaire de séance : Mr Bernard CAYLUS

MOTION EN FAVEUR DE LA VOIE VERTE

Mr le Maire informe le Conseil municipal du courrier qui lui a été envoyé le 28 avril 2015 par l'association « Voie Verte du Pont du Gard » et par l'Association « Deux Pieds Deux Roues », courrier qui demande aux communes de voter une motion demandant au nouveau Conseil départemental du Gard de poursuivre et amplifier l'ambitieuse politique de l'ancien Conseil général en matière de voie verte et vélo route. Il est demandé en particulier de réaliser prioritairement le tronçon de voie verte entre Sumène et le Vigan, ainsi que le tronçon de voie verte entre Arre et le département de l'Aveyron, tronçon qui concerne directement Arrigas et qui n'est toujours pas inscrit au schéma départemental, alors même qu'il est inscrit dans le schéma national.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion et charge le Maire de transmettre au Président du Conseil départemental les revendications dont elle est porteuse.



A Arrigas, le 7 juillet 2015
Le Maire, Régis BAYLE

